

L'an deux mille vingt et un, le 9 décembre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Saint-Germain-Lembron (63340), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Renouvellement du dispositif de prime à l'achat de vélos à assistance électrique

Annexe : règlement d'attribution d'une prime aux habitants de l'Agglo Pays d'Issoire pour l'achat d'un VAE

Date de convocation : 3 décembre 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 15 décembre 2021

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : TOURLONIAS Vincent

Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 82

- Titulaires : 75

- Suppléants : 7

Absents ayant donné pouvoir : 21

Absents excusés : 18

Votants : 103

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (82)

CALISTE Yolande (S)	DRUELLE Jean-Claude	NICOLLET Michel
ALIZERT Nicolas	DUBESSY Florence	NUÑEZ-ORTIN Aurélia
PELISSIER Didier (S)	DUBOST Philippe	PAGESSE Pierre
ARCHIMBAUD Guy	DUTHEIL Nathalie	PELISSIER Patrick
ARNAULT Lionel	FANJUL José	PELLEGRINELLI Christophe
BARDY André	FERRARIS Nathalie	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARRAUD Bertrand	FOUCAULT Marie-Françoise	PETEILH Sandra
BARTHOMEUF Serge	MAISONNEUVE Alain (S)	
BASTIEN Gérard	GAUDRIAULT Damien	PRADIER Laurent
BESSEYRE Fabien	GILBERT Odile	PUECH David
BESSON Jean-Louis	GONTHIER Emmanuel	RAVEL Pierre
BŒUF Nicole	GOUSSARD Bérengère	RKINA Mohammed
BOISTARD Philippe	GOYON Guy	ROUX Bernard
BOURG François	GUILLAUME Julien	RYCKEBOER Christian
BRUN Pascale	HERBST Nadine	SABATIER Gilles
BARRAUD David (S)	HOSMALIN Marc	SAUVANT Jean-Pierre
BRUNETTI Graziella	LABUSSIÈRE Jean-Marc	BRUN Claudine (S)
CHABAUD Christelle	LAMOUREUX Jean-François	SCHUMACHER Emilie
CHALLET Vincent	LAVILLE Philippe	SERRA Pierre
CHASSANG Jean-Pierre	LEGENDRE Denis	TEZENAS Olivier
COLLET Jean-Pierre	BEAU-MALLET Catherine (S)	THERME Jacques
CORRE Jean-Marie	LEROY Véronique	THEVENET Emilie
COSTE Yves	LIVET Bertrand	TINET Georges
COSTON David	MALORON Annie	TOURLONIAS Vincent
COUDUN Valérie	MERLEN Bernard	TRILLEAUD Eric
CREGUT François	METEIGNIER Stéphane	MOURGUE Isabelle (S)
CROZE Yves-Serge		VARISCHETTI Martine
DESVIGNES Jean		VEZON Christophe
		ZANIN Nathalie

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (7) AIGOUY Thierry (CALISTE Yolande) ; ANGLARET Sylviane (PELLISSIER Didier) ; BRUNEL Séverine (BARRAUD David) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; LENEGRE Jean-Louis (BEAU-MALLET Catherine) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine) ; VALLON Sébastien (MOURGUE Isabelle) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (21) ALBARET Christophe à PETEILH Sandra ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BERTHELOT Pascal à VEZON Christophe ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CHABRILLAT Frédéric à BESSEYRE Fabien ; COSTON Marie à VARISCETTI Martine ; DENAIVES Catherine à RYCKEBOER Christian ; GARNAVAULT Philippe à ARNAULT Lionel ; GOMEZ Jean-Marc à BRUN Pascale ; JAFFEUX Ophélie à CHALLET Vincent ; KINDT Patrick à SAUVANT Jean-Pierre ; LAGARDE Maguy à ROUX Bernard ; MARIANY Marie-Line à LAMOUREUX Jean-François ; MASSARDIER Marie-Laure à TINET Georges ; MONTMORY Dominique à DUBESSY Florence ; PILLON Stéphane à SERRA Pierre ; POJOLAT Marie à DUBESSY Florence ; SALVINI Luc à NICOLLET Michel ; SUIDUREAU Carine à SERRA Pierre ; TREHIN Anne-Marie à DUTHEIL Nathalie ; WALTER Christian à BŒUF Nicole ;

ABSENTS EXCUSES : (18) ADMIRAT Nadine ; BERNARD Jean-Paul ; CHANIMBAUD Lionel ; CORREIA Emmanuel ; DABERT Jean-Claude ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette ; FERREIRA Fernando ; GREGOIRE Nathalie ; JAFFEUX Sébastien ; JEANMOUGIN Isabelle ; LE MARREC Laurys ; LIGNIERE Frédéric ; LLONG Lucie ; MEALLET Roger-Jean ; PRUNIER Jean-Pierre ; ROCHETTE Christophe ; SUTY Lionel ; THALAUD François ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Par délibération n° 2019/04/17 en date du 26 septembre 2019, l'Agglo Pays d'Issoire a validé, ses orientations stratégiques en matière de mobilité, et notamment son Axe 3 « Définir la mise en place d'un plan de développement en faveur des modes actifs ». Le développement des modes doux et tout particulièrement du vélo font partie des solutions de mobilité à développer pour le territoire.

Aussi, par délibération n° 2020/05/25-MCV en date du 29 octobre 2020, l'Agglo Pays d'Issoire avait mis en place une prime de 150,00 € à l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE) pour la population.

Cette prime, allouée pour un montant annuel de 20 000,00 € à partir de l'année 2020, a pris fin en date du 1^{er} juin 2021 avec la consommation de l'enveloppe budgétaire de l'année 2021 soit une enveloppe totale de 40 000,00€ sur 7 mois.

Ce dispositif a connu un réel succès depuis sa mise en place en date du 29 octobre 2020 et a permis en 7 mois d'aider 266 habitants du territoire.

Un questionnaire pour analyser les raisons de l'achat et l'usage du VAE a été envoyé aux bénéficiaires de cette prime afin d'évaluer ce dispositif. Les principaux enseignements sont les suivants (167 réponses sur 266 bénéficiaires) :

- Le prix moyen d'un VAE s'élève à environ 2 000,00 € ;
- La moitié des achats ont été réalisés auprès des revendeurs présents sur le territoire de l'Agglo Pays d'Issoire ;
- 98 % des bénéficiaires ont plus de 31 ans et 75 % ont plus de 46 ans ;
- Concernant le revenu fiscal de référence des bénéficiaires :
 - 11,2 % ont un revenu fiscal très faible, inférieur à < 13 489,00 €,
 - 25,4 % ont un revenu fiscal compris entre 13 489,00 € et 25 516,00 €,
 - 45,6 % ont un revenu fiscal compris entre 25 517,00 € et 53 516,00 €,
 - 11,8 % ont un revenu fiscal compris entre 53 517,00 € et 73 516,00 €,
 - 5,9 % ont un revenu fiscal compris entre 73 516,00 € et 120 516,00 €,
 - 0,1 % ont un revenu fiscal supérieur à 120 517,00 € ;
- 50,9% des achats concernent un VTT traduisant certainement la pratique de ce sport de loisirs propre à notre territoire et les réponses confirment ce chiffre : 60 % des bénéficiaires ont déclaré avoir réalisé cet achat principalement pour les loisirs ;

- Seuls 10,2 % ont déclaré avoir réalisé cet achat principalement pour des déplacements travail/école ;
- **Sur le caractère incitatif de la prime : 12,6 % déclarent qu'ils n'auraient pas réalisé cet achat sans la prime et 38,3 % auraient acheté un VAE mais dans un délai beaucoup plus long.**

Il est donc proposé aux membres du conseil communautaire de se prononcer sur le renouvellement de ce dispositif de prime d'un montant de 150,00 € à l'achat d'un VAE, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le règlement fixant les modalités d'attribution de la prime reste inchangé et est annexé.

Il est rappelé que cette prime peut également être complémentaire au dispositif de l'État « Bonus vélo » qui s'applique sous conditions de ressource : revenu fiscal de référence 2020 inférieur ou égal à 13.489,00 €.

Il faut également souligner que le Département du Puy-de-Dôme a mis en place depuis le 1^{er} juin 2021 une prime vélo également sous conditions de ressource : revenu fiscal de référence 2020 inférieur ou égal à 13.489,00 €. Cette aide se termine au 10 décembre 2021.

La commission mobilité et cadre de vie a émis un avis favorable en date du 28 octobre 2021.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'énergie et notamment le chapitre V du livre II de sa partie réglementaire ;

VU le décret n° 2020-656 du 30 mai 2020 relatif aux aides à l'acquisition ou à la location des véhicules peu polluants ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;

VU la délibération n° 2019/04/17 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 26 septembre 2019 portant sur la validation des orientations stratégiques en matière de mobilité ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020/05/25-MCV de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 29 octobre 2020 relative à la prime à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) ;

VU le règlement d'attribution d'une prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique aux habitants de l'Agglo Pays d'Issoire ci-annexé ;

VU l'avis favorable de la commission mobilité et cadre de vie en date du 28 octobre 2021 ;

CONSIDÉRANT que l'Agglo Pays d'Issoire avait déjà mis en place une prime de 150,00 € à l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE) pour la population à partir du 29 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif a connu un réel succès ;

CONSIDÉRANT que les collectivités peuvent mettre en place une prime à l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE) pour leur population ;

CONSIDÉRANT que l'objectif est d'être incitatif pour tous les publics afin d'encourager à la pratique du vélo et que pour cela il est prévu d'imposer ni critères de ressources, ni pourcentage plafond ;

CONSIDÉRANT que l'aide de l'État à travers le Bonus vélo peut venir abonder à même hauteur la prime de l'Agglo Pays d'Issoire, sous réserve de respect des critères imposés par le dispositif de l'État (conditions de ressource notamment) ;

CONSIDÉRANT que les modalités du dispositif de l'Agglo Pays d'Issoire seront reprises dans le règlement d'attribution d'une prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique aux habitants de l'Agglo Pays d'Issoire, ci-annexé ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

Votants : 103

- Pour : 64
- Contre : 15 (CHALLET Vincent ; COSTE Yves ; GONTHIER Emmanuel ; JAFFEUX Ophélie ; KINDT Patrick ; LAMOUREUX Jean-François ; LAVILLE Philippe ; MARIANY Marie-Line ; NUNEZ-ORTIN Aurélie ; RAVEL Pierre ; RKINA Mohammed ; SAUVANT Jean-Pierre ; BRUN Claudine (S) ; SCHUMACHER Emilie ; ZANIN Nathalie)
- Abstentions : 19 (ARCHIMBAUD Guy ; BERTHELOT Pascal ; BRUNEL Séverine ; COUDUN Valérie ; DUBOST Philippe ; FERRARIS Nathalie ; GILBERT Odile ; GOUSSARD Bérengère ; GUILLAUME Julien ; BEAU-MALLET Catherine (S) ; LEROY Véronique ; LIVET Bertrand ; MASSARDIER Marie-Laure ; PELISSIER Patrick ; PRADIER Laurent ; THEVENET Emilie ; TINET Georges ; TRILLEAUD Eric ; VEZON Christophe)
- N'ayant pas pris part au vote : 5 (CALISTE Yolande (S) ; GOYON Guy ; PAGESSE Pierre ; TEZENAS Olivier ; MOURGUE Isabelle (S))

- D'approuver le renouvellement du dispositif de prime à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique d'un montant de 150,00 € à compter du 1^{er} janvier 2022 selon les conditions décrites dans le règlement ci-annexé ;
- D'approuver le règlement d'attribution de la prime reprenant les critères d'éligibilité et tel qu'il figure en annexe ;
- De fixer le montant forfaitaire de ladite prime à 150,00 € ;
- D'attribuer ladite prime selon les conditions principales qui sont exposées de manière détaillée dans le règlement ci-annexé ;
- D'allouer une enveloppe annuelle budgétaire maximale à ce dispositif de 20 000,00 € ;
- D'inscrire au budget primitif du budget principal les crédits correspondants ;
- D'une manière générale, d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 10/12/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 13/12/2021